

FICHE PRODUITS FINANCIERS

Pour les économes de congrégations religieuses, une présentation détaillée des différentes familles de produits financiers est faite lors de notre formation de deux jours à la gestion des placements financiers. Cette formation a en outre pour objet de fournir des conseils pour une gestion adaptée aux besoins spécifiques et aux problématiques des congrégations.

Elle est dispensée environ deux fois par an par Pierre ARQUIE, ancien DAF de la Congrégation Notre-Dame. Les dates des prochaines sessions sont disponibles sur notre site et le programme peut vous être envoyé sur demande à agathe.david@ethinvest.asso.fr

Préambule : Quand on parle de « produits financiers », on parle généralement d'investissements et de financements négociables sur les marchés financiers (bourse) par opposition au financement par les banques sur le marché bancaire. Sont examinés ici :

-les obligations

-les placements monétaires (incluant le livret A et les comptes et dépôts à terme qui sont des produits bancaires).

-les actions

-les Fonds d'investissement

1. LES OBLIGATIONS

Définition : Une obligation est un prêt consenti à un émetteur d'obligation (État, collectivité locale, entreprise). L'obligation est émise par l'émetteur au taux directeur en vigueur au moment de l'émission qui est fixé par les banques centrales. Plus précisément, il existe plusieurs taux directeurs selon la durée de l'obligation (par ex : 3ans, 5 ans,...20 ans,..)

Le prêteur, détenteur de l'obligation, perçoit donc des intérêts annuels (« le coupon ») et, à l'échéance du prêt, le remboursement, par l'emprunteur émetteur de l'obligation, de la somme prêtée. L'obligation peut être revendue sur le marché financier avant son échéance, c'est-à-dire la fin de sa durée.

Avantages : dans le cas des obligations à taux fixes, la durée du prêt et le taux sont fixés dès le début (par exemple : taux de 3% sur 5 ans). On peut donc, à l'avance, calculer le rendement annuel de l'obligation et la date de remboursement du capital par l'emprunteur. Les obligations à taux fixes procurent donc des revenus réguliers et prévisibles.

Inconvénients : l'argent prêté est indisponible jusqu'à l'échéance. Sauf à revendre l'obligation à un tiers avant son échéance. Mais, si les taux ont remonté depuis l'émission de l'obligation, l'obligation à moins de valeur en elle-même et se négociera à un prix inférieur à sa valeur initial (qui est équivalente au montant du capital prêté). La valeur des obligations à la négociation (à distinguer donc de leur valeur d'émission) fait l'objet d'une cotation quotidienne en bourse.

Risques :

- La variation des taux d'intérêts : l'augmentation des taux d'intérêts dévalorise les obligations à taux fixes ce qui est préjudiciable si on doit les revendre avant leur échéance. En revanche, la baisse des taux donne de la valeur aux obligations anciennes émises à un taux supérieur. Pour les obligations à taux variables, la variation des taux rend aléatoire le rendement de l'obligation (instabilité du taux d'intérêt annuel) et leur valeur de cotation.
- Le non remboursement à l'échéance : il y a un risque de non remboursement à l'échéance si l'emprunteur est devenu insolvable pendant la durée du prêt. C'est pour cela que les obligations sont aussi notées de A à D par des agences de notation financière.

Il faut donc retenir que, plus le taux d'intérêt est élevé, plus la solvabilité de l'emprunteur est aléatoire et l'obligation risquée.

De même plus la durée de l'obligation est longue, plus le taux d'intérêt est élevé car la durée est un facteur de risque de non remboursement lié à l'apparition potentielle d'évènements défavorables (faillite d'entreprise, instabilité politique d'un état).

Dans le contexte de taux bas qui perdure depuis plusieurs années, l'achat d'obligations est aujourd'hui un placement devenu nettement moins intéressant. En revanche, les obligations anciennes assorties d'un bon taux d'intérêt sont intéressantes, soit, à conserver pour leur rendement annuel, soit, à revendre en cas de besoins de liquidité en raison de leur cours de revente supérieur au capital initialement investi.

2. LES PLACEMENTS MONETAIRES

Définition : placements court-terme (moins de 3 ans) qui se répartissent en deux catégories:

- Les obligations à échéance courte (1 mois) négociables sur les marchés financiers
- L'épargne bancaire :
 - livret A (montant plafonné et garanti par l'état)
 - comptes à terme (CAT) et dépôts à terme (DAT) garantis dans la limite de 100000€

Avantages : le risque est faible, le placement est liquide car l'argent peut être récupéré rapidement en cas de besoin.

Inconvénients : le taux d'intérêt est faible étant donné la corrélation proportionnelle entre risque et taux d'intérêt (peu de risques = taux d'intérêt faible).

Risques : faillite de l'émetteur ou de la banque

Ce sont donc des placements d'attente entre deux opérations financières. S'agissant des comptes et dépôts à terme, par prudence, leur montant doit être limité à 100 000€ dans chaque banque, quitte à répartir un excès temporaire de liquidités sur plusieurs comptes et dépôts à terme dans plusieurs banques.

3. LES ACTIONS

Définition : une action est une fraction de propriété d'une entreprise. Les actions peuvent être revendues sur les marchés financiers et font l'objet d'une cotation de valeur quotidienne.

Avantages : L'action est considérée comme un produit potentiellement très rentable sur le long terme car elle a une valeur intrinsèque et rapporte aussi un dividende annuel correspondant au partage des bénéfices de l'entreprise. Elle confère au propriétaire de l'action (« l'actionnaire ») un droit de vote à l'AG annuelle des actionnaires désignant notamment les dirigeants de la société.

Inconvénients : Si l'entreprise va mal, le dividende est réduit voir supprimé et la valeur de l'action diminue. Si l'entreprise fait faillite (liquidation judiciaire) l'action peut même valoir 0 car l'actionnaire est responsable des dettes de l'entreprise à concurrence de son apport (valeur d'achat initial de l'action).

Risques : la diminution substantielle ou même perte du capital investi.

En contrepartie de son potentiel de rentabilité, l'action est un placement à risque car sa valeur dépend de la bonne santé de l'entreprise, mais aussi de l'environnement économique et de la situation globale des marchés financiers qui peuvent de retourner brutalement et violemment pour des raisons extérieures à l'entreprise considérée. Il faut donc, d'une part, diversifier l'investissement en actions dans plusieurs secteurs sans s'éparpiller et, d'autre part, se tenir informé des tendances des marchés financiers. Ce n'est pas un produit que l'on peut vendre sur un coup de tête en cas de besoin imprévu de liquidités compte tenu de la volatilité potentielle des cours. C'est un produit de placement long terme dont il faut anticiper et planifier la vente au meilleur moment.

Il faut retenir, qu'en matière de placement financiers, rentabilité et risques vont souvent de pair !

4. LES FONDS D'INVESTISSEMENT ou OPCVM (Organismes de Placements Collectifs en Valeurs Mobilières)

Définition : Ce sont des produits de placement gérés par des sociétés agréées par l'AMF. Chaque fonds d'investissement (par ex. Fonds commun de placement, SICAV,...) regroupe une combinaison particulière d'un ou plusieurs produits des familles de placements financiers examinés ci-dessus, c'est à dire, plusieurs types d'actions et/ou d'obligations et/ou de placements monétaires. Cela afin de diversifier les risques et d'optimiser les rendements financiers par rapport aux variations de la conjoncture économique par secteurs.

Il existe donc de multiples Fonds Communs d'investissement offrant :

- différentes clés de répartition de l'investissement à plus ou moins long terme: (actions françaises ou européennes, d'obligations à taux fixes/variables, monétaires, euro ou international)

- divers niveaux d'exposition aux risques de marchés : (par ex. : fonds spéculatifs/fonds sécurité)

- affichant diverses orientations (par ex. : fonds « pays émergents », fonds dits « éthiques », fonds de partage, fonds dédiés)

Dans la pratique, l'investisseur achète une ou plusieurs parts d'un fonds d'investissement. Un fonds d'investissement est donc un outil de placement détenu par un collectif d'investisseurs animés par des objectifs semblables. La société de gestion agréée effectue, dans leur intérêt, des arbitrages à l'intérieur du fonds pour en optimiser la performance dans le cadre de la prise de risque acceptable selon les caractéristiques du fonds.

Avantages :

- diversification des risques et des opportunités

- spécialisation du placement par rapport à des objectifs précis

- gestion quotidienne déléguée à un professionnel

- fiscalité simplifiée et allégée

Inconvénients : l'opacité

- le contenu des fonds est souvent gardé obscur par les gérants des sociétés de gestion qui prétendent vouloir préserver le secret de leur stratégie d'arbitrage par rapport à leur concurrents

- les frais de gestion (inexistants pour les obligations ou actions détenues en direct) sont souvent peu compréhensibles et exagérés, ce qui vient grignoter la performance réelle du fonds

- difficile de s'y retrouver parmi la multitude de Fonds de placement aujourd'hui proposés sur le marché financier.

Risques :

- risque de perte en capital : variable en fonction des caractéristiques propres à chaque Fonds d'investissement.

- risques de change : pour les fonds diversifiés hors zone €

CONCLUSION : d'une manière générale, plus la rentabilité d'un produit financier est forte plus le risque est élevé mais le risque encouru tend à s'amenuiser sur le long terme avec la durée du placement.

Indépendamment de leur rendement périodique (intérêt annuel pour les obligations, dividendes pour les actions, indice de performance pour les fonds d'investissement), tous les produits financiers sont soumis à des baisses et hausses, plus ou moins durables, de leur valeur de cotation sur les marchés financiers.

Pour les actions et les fonds d'investissements comportant des actions, ces variations peuvent être brutales et importantes en fonction de multiples paramètres relatifs à la situation globale des marchés mondiaux et aux tensions géopolitiques. Il faut donc être bien informé et disposer de marges de temps pour acheter ou vendre.

S'agissant des obligations, leur valeur d'échange sur les marchés financiers varie en fonction de l'évolution des taux d'intérêt directs. Quand ces taux baissent le prix des obligations anciennes déjà en circulation sur les marchés financiers augmente et, inversement.

Il est donc important de répartir l'épargne sur différents produits en fonction des besoins de revenus réguliers ou de liquidités à court et moyen terme et en considération du degré de risque accepté par l'investisseur .